



**DATE DE PUBLICATION : 4 mai 2010**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES ACTIVITÉS FIDUCIAIRES ET DE PLACE**

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Activités fiduciaires et de Place le 3 octobre 2008,

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Armand PUJAL le 3 octobre 2008 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Yves HAUSSAIRE, directeur de la direction de la Coordination du réseau et des Actions de place (DCRAP) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Patrice LENOBLE, adjoint au directeur de la DCRAP, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 100 000 euros (HT), relatif à l'exercice des activités de la DCRAP, à l'exception de la nomination des chefs de service.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2010

Armand PUJAL  
Directeur général des Activités fiduciaires et de Place